Redaction des actes judiciaire

Par Armel wiz
je vous voudrais apprendre à rediger les actes judiciaires : requetes ; assignations et conclusions. merci
Par ESP
BONJOUR (Règles de politesse svp)
lci, nous tentons d'aider des gens qui confrontés à des problématiques juridiques.
Pour ce que vous demandez, il faut devenir professionnel en suivant de longues formations.
Quel est votre objectif ?
Par osram
Bonjour,

Le droit de donner des consultations juridiques et de rédiger des actes sous seing privé est attribué de manière générale (heureusement) aux avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, aux avocats inscrits à un barreau français, aux notaires, aux huissiers de justice, ainsi qu'aux commissaires-priseurs ...

Avez vous une de ces capacité ?